

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Référence
004-2026

Demande de Dotation
d'Equipement des
Territoires Ruraux (DETR)
pour la rénovation
énergétique de la toiture
de la Maison des Services
et des Association

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 11 février à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 4 février 2026.

Date de la convocation : le 4 février 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Arnaud COZIEN, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Fabien DIRAISO, Madame Myriam CALON et Madame Virginie BOURNIGAL

Absents excusés : Madame Méline LE FOLL donne procuration à Madame Christiane REDON, Monsieur Jean-Jacques DUBOS donne procuration à Madame Elodie CADIOU et Monsieur Christophe DANIEL

Absent : Madame Annick LABEYRIE et Monsieur Nicolas LE MOIGNE

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien DIRAISON

004-2026 - Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation énergétique de la toiture de la Maison des Services et des Associations

La commune de PLOUYE souhaite procéder à la rénovation thermique de la toiture de la Maison des Services et des Associations.

Le coût prévisionnel est estimé à 33.352,11 € HT soit 40.022,53 € TTC sur la base du devis de la SAS CONSTRUCTIONS DE L'ELEZ.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Afin de compléter le dossier de demande de subvention a déposé auprès de services de l'Etat, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement

Aide publique	Montant de dépenses	Taux de financement	Montant de l'aide publique
DETR	33.352,11 € HT	50,97 %	17.000,00 € HT

Total autofinancement (part de la collectivité) : 16.352,11 € HT (49,03 % du montant des dépenses)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- approuver le projet,
- approuver le plan de financement en sollicitant une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50,97 % soit 17.000,00 € HT,
- autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- donner délégation de signature à Monsieur COZIEN Arnaud, troisième adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement de Monsieur Le Maire,
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- inscrire ces dépenses au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 12 février 2026

Le secrétaire de séance,
Fabien DIRAISON

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

